

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mille vingt- six, le vingt-deux septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HETSCH, Maire.

Etaient présents : Hubert MONDIERE, Danielle LACOUR, Patrick LARRAY, Yves LAGRANGE, Christelle PAVALLIER, Thierry GOUTTARD, Christelle POUSSIN, Sandy MATHEVET, Marine DAMAIS, David HERMANN, Marie MARCHETTO, Fabrice RABOUTOT, Clément CHRISTOPHE

Etaient absents ayant donné bon pour pouvoir : Véronique FESSY ( pouvoir à Yves LAGRANGE)

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE

Date d'envoi de la convocation : 17 septembre 2026.

---

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE- ETUDE DE FAISABILITÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de lancer une étude de faisabilité afin d'aménager la bibliothèque située dans le bâtiment de la Mairie au 16 Place de la Mairie à Pradines (42).

Après une consultation, il propose de retenir la proposition de l'architecte, Vincent BUCHET qui se décompose de la façon suivante :

- ✓ **Proposition n° 01** comprenant les relevés, l'état des lieux, les études préliminaire, les études d'avant-projet sommaire et définitif, le dossier de permis de construire pour un forfait d'honoraires de **2 310,00 € H.T., soit 2 772,00 € T.T.C.**
- ✓ **Proposition n° 02** comprenant les mêmes missions que la proposition n° 01 et ajoutant des études de projet de conception **générale pour un forfait d'honoraires de 3 630,00 € HT, soit 4 356,00 € T.T.C.**
- ✓ **Proposition n° 03 comprenant les mêmes missions que la proposition n° 02 et ajoutant la passation du marché** (DCE, assistance aux opérations de réception notamment) au taux de rémunération de **11% HT** du montant Hors taxes des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 14 voix « pour » et 1 abstention**, décide de retenir, pour l'opération précitée, l'architecte Vincent BUCHET **pour la proposition n° 01 dont le forfait d'honoraires s'élève à 2 310,00 € H.T. , soit 2 772,00 € T.T.C.**

Fait et délibéré à PRADINES, le 22 septembre 2026

Le secrétaire de séance,  
Hubert MONDIERE.

Le Maire,  
Jean-Marc HETSCH